

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

3

Total votants :

52

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 13 décembre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 décembre 2018 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Béatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Patrick SAUZEDDE à Jacques COUDOUR  
Philippe OSSEDAT à Tony BERNARD  
Françoise KORZCENIUK à Thierry BARTHELEMY

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Philippe BLANCHOZ, Bernard LORTON, André IMBERDIS, Frédérique BARADUC, Paul PERRIN, Karine BRODIN, Paul SABATIER.

**Conseillère suppléante ayant voix délibérante :** Séverine CHAPUIS

**Secrétaire de séance :** Benoit GENEIX

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS :  
CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS**

**Rapporteur :** Bernard GARCIA, Vice-Président

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté de Communes assurera la compétence pleine et entière de la Politique Petite Enfance, Enfance-Jeunesse, avec le transfert effectif des agents territoriaux et la reprise des salariés de l'Association Intercommunale d'Animation.

Le rapporteur rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Compte tenu du transfert des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer sur la création des emplois au sein de la Communauté de Communes.

Le rapporteur propose à l'assemblée :

Personnels de la ville de Thiers :

- 1 emploi au grade d'Educateur Principal de Jeunes Enfants à temps complet (Multi Accueil)
- 3 emplois au grade d'Adjoint Territorial d'Animation à temps complet (Multi Accueil)
- 2 emplois au grade d'Auxiliaire Principale de Puériculture 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet (Multi Accueil)
- 1 emploi au grade d'Auxiliaire Principale de Puériculture 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet (Relais Assistantes Maternelles)
- 1 emploi au grade de Rédacteur Territorial à temps complet (Dispositif Réussite Educative)
- 1 emploi au grade d'Agent Social à temps non complet, 28/35<sup>ème</sup> (DRE)
- 1 emploi au grade d'Agent Social à temps non complet, 30/35<sup>ème</sup> (DRE)
- 1 emploi au grade d'Adjoint d'Animation Principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet (ALSH Mandela)
- 3 emplois au grade d'Adjoint d'Animation à temps complet (ALSH Mandela)
- 1 emploi au grade d'Animateur Territorial à temps complet (ALSH Mandela)
- 1 emploi au grade de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet (coordonnateur)

Salariés de l'Association Intercommunale d'Animation :

- 1 emploi au grade d'Attaché Territorial à temps complet
- 1 emploi au grade de Rédacteur Territorial à temps complet
- 1 emploi au grade d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> Classe à temps non complet – 15/35<sup>ème</sup>
- 1 emploi au grade d'Adjoint d'Animation Principal 1<sup>ère</sup> Classe à temps non complet – 20/35<sup>ème</sup>
- 2 emplois au grade d'Adjoint d'Animation Principal 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet
- 1 emploi au grade d'Adjoint d'Animation Principal 1<sup>ère</sup> Classe à temps non complet – 25.50/35<sup>ème</sup>
- 2 emplois au grade d'Adjoint d'Animation à temps complet
- 1 emploi au grade d'Adjoint d'Animation à temps non complet – 17.50/35<sup>ème</sup>
- 1 emploi au grade d'Adjoint d'Animation à temps non complet – 7/35<sup>ème</sup>

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** la création au tableau des effectifs, des emplois permanents énoncés ci-dessus, à savoir :
  - 3 emplois au grade d'Adjoint Territorial d'Animation à temps complet (Multi Accueil)
  - 2 emplois au grade d'Auxiliaire Principale de Puériculture 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet (Multi Accueil)

- 1 Emploi au grade d'Edicateur Principal de Jeunes Enfants à temps complet (Multi Accueil)
- 1 emploi au grade d'Auxiliaire Principale de Puériculture 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet (Relais d'Assistants Maternelles)
- 1 emploi au grade de Rédacteur Territorial à temps complet (Dispositif Réussite Educative)
- 1 emploi au grade d'Agent Social à temps non complet, 28/35<sup>ème</sup> (DRE)
- 1 emploi au grade d'Agent Social à temps non complet, 30/35<sup>ème</sup> (DRE)
- 1 emploi au grade d'Adjoint d'Animation Principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet (ALSH Mandela)
- 3 emplois au grade d'Adjoint d'Animation à temps complet (ALSH Mandela)
- 1 emploi au grade d'Animateur Territorial à temps complet (ALSH Mandela)
- 1 emploi au grade de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet (coordonnateur)
- 1 emploi au grade d'Attaché Territorial à temps complet
- 1 emploi au grade de Rédacteur Territorial à temps complet
- 1 emploi au grade d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> Classe à temps non complet – 15/35<sup>ème</sup>
- 1 emploi au grade d'Adjoint d'Animation Principal 1<sup>ère</sup> Classe à temps non complet – 20/35<sup>ème</sup>
- 2 emplois au grade d'Adjoint d'Animation Principal 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet
- 1 emploi au grade d'Adjoint d'Animation Principal 1<sup>ère</sup> Classe à temps non complet – 25.50/35<sup>ème</sup>
- 2 emplois au grade d'Adjoint d'Animation à temps complet
- 1 emploi au grade d'Adjoint d'Animation à temps non complet – 17.50/35<sup>ème</sup>
- 1 emploi au grade d'Adjoint d'Animation à temps non complet – 7/35<sup>ème</sup>

Les crédits nécessaires aux rémunérations seront inscrits aux budgets principal et annexe concernés, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

TOTAL VOTANTS : 52	Conseillers présents : 49	Représentés : 3	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52	Pour : 52	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,  
Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20181220-20181220\_13-DE  
Regu le 07/01/2019